MAIRIE DE WESTHOUSE
137, rue Principale - 67230 WESTHOUSE
ARRONDISSEMENT SÉLESTAT-ERSTEIN
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

TÉL. 03 88 74 40 05
mairie.westhouse@wanadoo.fr

20230005

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 octobre 2023

Sous la présidence de Christian STRIEBEL, Maire

Membres présents : STRIEBEL Christian, KISTNER Audrey, EHRHARD Nicolas, FRITSCH Estelle, LUTZ Franck, FEIST Agnès, FROMM Eric, WEEBER Marie-Anne, SCHEER Thomas, FUHRMANN Mireille, GASS Marc, ETIENNE Céline, WISSENMEYER Franck, SCHAEFFER Véronique, MOENCH Jacky, WOEHREL Véronique, MULLER Jean-Christophe

Absents excusés : RINGEISEN Christian (procuration à Christian STRIEBEL)

Secrétaire de séance : SCHEER Thomas

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la réunion.

Le PV de la séance du 29 juin 2023 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ ADMINISTRATION GENERALE

1-1 Passage à la M57

Le Maire informe les conseillers qu'en application de l'article 106 III de la loi 2015-9941 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) les collectivités territoriales peuvent par délibération choisir d'adopter les règles budgétaires et comptables M57 offrant des règles assouplies en matière de gestion. Vu l'avis favorable du Trésorier en date du 27/09/2023, le Conseil Municipal décide d'adopter la nomenclature M57 développée qui s'appliquera au budget principal de la Commune, géré actuellement en M14 et autorise le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature comptable et budgétaire et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision. ADOPTE A L'UNANIMITE.

1-2 RGPD

Le Maire informe les conseillers que la commune met à jour ses documents administratifs afin d'être en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données en application depuis le 25 mai 2018. Une application informatique sera prochainement mise à disposition par le Centre de Gestion pour aider la commune à appliquer ce règlement. Une communication sera faite auprès des administrés afin de les informer de leurs droits.

1-3 Création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps complet

Le Maire informe le Conseil Municipal que le CUI de Linda HERTZOG est arrivé à son terme. Le contrat aidé ne pouvant pas être renouvelé, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 02 octobre 2023. ADOPTE A L'UNANIMITE.

1-4 Révision du loyer des jardins potagers

Le Maire informe les conseillers que la Trésorerie d'Erstein ne prend plus en charge les titres en dessous de 15 euros, c'est pourquoi il y a lieu de réviser le prix de l'are pour la location annuelle des jardins potagers dans l'Impasse du Presbytère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de l'are pour les jardins potagers à 15 euros avec effet rétroactif à compter du 1er octobre 2022. ADOPTE A L'UNANIMITE.

2/ GEPU

Franck WISSENMEYER, délégué SDEA, explique aux conseillers que depuis 2018 la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines est une compétence juridiquement distincte de l'assainissement, et qu'elle est au centre d'enjeux importants. Par délibération n° 2023-088 du 27 septembre 2023, le Conseil Communautaire a décidé de procéder à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, afin d'y intégrer la compétence GEPU et qu'il y a lieu pour la commune de transférer cette compétence à cette dernière.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal a décidé de transférer la compétence GEPU à la Communauté de communes du Canton d'Erstein et la rédaction des statuts qui en découle. ADOPTE A L'UNANIMITE

3/ CHASSE

Le Maire fait part aux conseillers que lors de la consultation des propriétaires relatifs à l'affectation du produit de la chasse, plus des deux tiers d'entre eux possédant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Le Maire informe également les conseillers que Monsieur BERCHET lui a fait part de sa décision de ne pas renouveler la convention de gré à gré pour la prochaine période de location de chasse et de ne pas faire jouer son droit de priorité. Le Maire explique au Conseil Municipal que deux options sont possibles pour louer la chasse communale : soit passer par un appel d'offre soit par une adjudication. La solution de l'appel d'offre semble la plus simple et a la préférence.

4/ RAPPORTS ANNUELS

Franck WISSENMEYER, conseiller municipal, présente les rapports 2022 du SDEA concernant l'assainissement et l'eau potable. Estelle FRITSCH, Adjointe, présente le rapport 2022 du SMICTOM.

5/ DIVERS

5-1 Environnement et développement durable :

Le Maire présente au Conseil Municipal deux devis concernant la plantation d'arbres dans la forêt communale dans le cadre du plan rebond. Une demande de subvention a été déposée en mai 2023.

5-2 Infos rues de Valff et de Benfeld

Le Maire informe les conseillers, qu'à la suite de l'échec de la signalisation temporaire mise en place rue de Valff et rue de Benfeld afin de réduire la vitesse des usagers sur ce tronçon, Monsieur SELTZ Responsable du Service des Routes de la CEA, allait soumettre prochainement un nouveau projet d'aménagement à la commune. Une réunion d'information va être organisée auprès des riverains afin de les tenir informer du nouveau projet. Le Maire souligne que la perte financière résultant du vol des panneaux s'élève à environ 3 200 euros.

5-3 Travaux Grand'Rue et Petite rue de l'Eglise

Nicolas EHRHARD, Adjoint, informe le Conseil Municipal que la commune profitera des travaux du SDEA pour poursuivre l'enfouissement du réseau sec dans la Grand'Rue et la Petite Rue de l'Eglise en 2024.

5-4 Base Adresse Nationale

Le Maire informe les conseillers qu'à partir du 1er juin 2024, le législateur impose que les adresses des communes soient intégrées dans le fichier ''Base Adresse Nationale''. Plusieurs options sont envisageables,

à savoir, une option payante en partenariat avec La Poste ou une option sans frais en passant par le secrétariat de la Mairie. La renumérotation des maisons pourrait être faite en même temps. Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas changer la numérotation des maisons pour l'instant et de faire réaliser les travaux d'intégration des adresses par le secrétariat de la Mairie.

5-5 Info Spiel & Parle

Estelle FRITSCH, Adjointe, présente au Conseil Municipal le projet Spiel & Parle organisé par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau afin d'inciter les enfants à la découverte de la langue allemande. Dans ce cadre, trois activités ludiques vont être mises en place au périscolaire. La Communauté de Communes du Canton d'Erstein souhaiterait aussi diversifier cette activité en proposant à tous les enfants de la commune, la possibilité de faire 1 à 2h d'allemand tous les 15 jours.

5-6 Animations vacances

La 1er adjointe Audrey KITSNER fait part au Conseil Municipal du montant de la subvention pour les animations vacances 2022-2023 à verser aux associations participantes, au prorata des heures effectuées.
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE, de verser les subventions suivantes :

ASW	150.00 €
ETOILE SPORTIVE WESTHOUSE	250.00 €
PC SCHEER	150.00 €
TCW	200.00 €
POMPIERS	150.00 €
MUSIQUE	100.00 €
CHORALE SAINTE CECILE	150.00 €
BIBLIOTHEQUE	200.00 €

5-7 Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux Déclarations d'Intention d'Aliéner parvenues en mairie et approuve la décision du Maire de ne pas préempter.

La Secrétaire

Le Maire